



Isabelle Gonçalves-Pellegrin
& Caroline Lambert

Notaires associés

32 rue Jules Marie Simon
45160 OLIVET

Tél : 02 46 26 30 00
Parking à 20 mètres

<https://goncalvespellegrinlambert.themecloud.dev/>
visio n° 2349660

**Pièces et renseignements à fournir pour un
changement de régime matrimonial**

Dossier Ref. : A 2023 00020

CL/KR

VENTE DIVERS

Suivi par : Karine RICHARD

karine.richard.45110@notaires.fr

Depuis la réforme du 23 Mars 2019, les époux peuvent à tout moment en cours d'union convenir dans l'intérêt de la famille, de modifier leur régime matrimonial ou d'en changer entièrement.

En cours d'union, le couple peut en effet s'interroger sur la modification ou le changement de son régime matrimonial comme outil de protection du conjoint survivant, que ce soit une volonté de le protéger d'éventuels créanciers ou de futurs héritiers indécidés.

La procédure se déroule en deux étapes :

- 1- **Signature de l'acte de changement de régime matrimonial** (intégrant si nécessaire la liquidation du régime matrimonial précédent) sous condition de non opposition ou d'homologation.

Conformément à l'article 1397 du Code civil, les enfants majeurs de chaque époux seront informés personnellement de la modification envisagée et les créanciers seront informés par la publication dans un journal d'annonces légales (votre notaire se charge de toutes ces démarches). Chacun d'eux peut s'opposer dans un délai de 3 mois. En cas d'opposition ou de présence d'enfants mineurs le changement de régime sera soumis à l'accord du juge.

- 2- **Signature d'un acte de dépôt de pièces constatant le caractère définitif du changement de régime matrimonial** (soit par la non opposition des enfants et créanciers soit par jugement).


Notaire

Ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 18 h
Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Relatifs au COUPLE

- Livret de famille.
- Pièces d'identité
- Adresse (postale et de messagerie) du couple + Professions + Éventuellement : contrat de mariage, changement de régime matrimonial antérieur, donations entre époux...
- Adresse actuelle complète et état civil complet des enfants majeurs et/ou mineurs.

Relatifs au(x) BIENS du couple

- Situation des comptes bancaires et des assurances-vie (valeur de rachat).
- Véhicule(s) automobile(s) : carte grise + valeur Argus.
- Titre(s) de propriété du(des) biens(s) immobilier(s) acquis par les époux au cours du mariage.
- Si bien(s) mobilier(s) ou immobilier(s) reçu(s) par voie de succession ou de donation au cours du mariage ou acquis par les époux avant le mariage : Fournir les titres notariés.
- SI Prêt(s) en cours : Fournir échéancier(s)
- Parts de société(s) : avis de valeur des parts par comptable + Statuts de(s) la société(s) (+ éventuelles acquisitions de biens(s) immobilier(s) par la Société